

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE SAVERNE
10, rue du Zornhoff 67700 SAVERNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU
COMITE DIRECTEUR DU 17 DECEMBRE 2024

Membres en exercice : 27

Membres présents : 15

Membres absents excusés : 6

Membres ayant donné procuration : 6

Etaient présents sous la présidence de M. CREMMEL Joseph, Maire d'Otterswiller et Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, Président du Syndicat :

CREMMEL Joseph, BURRUS Daniel, DANGELSER Aimé, DOEPPEN Hans, GERARD Daniel, HAEMMERLIN Médéric, HOERTH Jean-Michel, JUNDT Jean-Jacques, KERN Viviane, KOPP Audrey, LEICHTWEIS Samuel, LORENTZ Béatrice, OBERLE Carine, ROBITZER Georges, SCHNITZLER Nadine,

Assistait en outre à la séance :

M. Laurent MARIE, Directeur Général des Services du SMICTOM

Mme Chloé VETTER-SCHMIEDEN, Chargée de Mission Prévention et Déchets du SMICTOM

Etaient absents ayant donné procuration :

EICHHOLTZER Michel donnant procuration à CREMMEL Joseph, DORSCHNER Christian donnant procuration à DOPPEN Hans, SCHMITT Claude donnant procuration à Béatrice LORENTZ, SAND Gilbert donnant procuration à LEICHTWEIS Samuel, SCHMITT René donnant procuration à HOERTH Jean-Michel, SPACH Thierry donnant procuration à JUNDT Jean-Jacques,

Etaient absents excusés : ESTEVES Christine, FISCHBACH Jean-Marc, HITTINGER Denis, HOLZSCHERER Daniel, HERRMANN Pascal, PUEYO Julien,

Décision rendue exécutoire compte tenu de :

- la réception en Sous-Préfecture le :

- la publication en date du :

Le Président :

Joseph CREMMEL



REÇU EN PREFECTURE

le 06/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-256701301-20241217-982278-DE

6- Ligne de trésorerie

Le Président informe de l'usage de la ligne de trésorerie sollicitée auprès de la Caisse d'Epargne pour l'année 2024. Il rappelle que le contrat d'engagement prévoit son échéance au 10-02-2025. Il présente le prévisionnel pour l'année 2025, et sollicite les membres du Comité directeur pour contractualiser une nouvelle ligne réduite à 800 000 € pour l'année 2025.

Le recouvrement de la Redevance Incitative, depuis la révision de la grille tarifaire au 1^{er} janvier 2024, aura pour effet de présenter un recouvrement bénéficiaire cumulé de trois semestres à fin 2025, qui comme escompté, outre de répondre aux conséquences inflationnistes des prix des prestations, se devait aussi de contribuer à restaurer le Besoin en Fonds de Roulement.

Suite à la consultation des établissements bancaires, le Président propose de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne pour solliciter une ligne Dailly de trésorerie, d'un tirage maximum de 800 K€, pour une année à compter de l'échéance de la précédente ligne.

Le Comité directeur, à l'unanimité,

APPROUVE l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 800 000 €,

PREND ACTE de la signature par le Président du contrat et de tous les documents y afférents à ce dossier,

PREND ACTE que le Président va procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par la convention portant ouverture de la ligne de trésorerie,

ET INSCRIT aux dépenses obligatoires du budget, les sommes nécessaires aux paiements des frais et intérêts,

La ligne de trésorerie sera remboursée au plus tard au 1^{er} semestre 2026.

Saverne, le 17 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Le Président,

Joseph CREMMEL

The image shows a blue ink signature of Joseph CREMMEL over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE LA RÉGION DE SAVERNE' around the perimeter and a central emblem featuring a landscape with a sun and a star.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-256701301-20241217-982278-DE